



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets

Question écrite n° 37634

Texte de la question

Mme Stéphanie Do interroge Mme la ministre de la transition écologique au sujet la répartition de l'enfouissement des déchets en Île-de-France, au détriment de la Seine-et-Marne. Depuis novembre 2019, un nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets en vigueur stipule que la répartition des centres d'enfouissement de déchets inertes doit être équilibré dans la région. Toutefois, sur les 19 sites dans la région, la Seine-et-Marne en compte neuf et ce nombre va s'accroître avec les nouveaux projets d'installations. 65 % des déchets inertes issus du bâtiment de la région sont enfouis en Seine-et-Marne et 80 % prévus pour ceux du Grand Paris Express. À cette situation alarmante s'ajoute la multiplication des dépôts sauvages, qui ont de nombreuses conséquences dommageables pour le territoire (dégradation des paysages, pollution, dangers sanitaires, etc.). La préfecture recensait en 2019 plus de 600 points de dépôts de déchets sauvages en Seine-et-Marne. Les collectivités sont souvent démunies face à ces situations et doivent redoubler d'efforts et d'ingéniosité, aux côtés des associations, pour lutter contre ces incivilités. La gestion des déchets en Seine-et-Marne représente donc une vraie problématique pour le département. Aussi, elle lui demande quelles sont les moyens mis en place pour mieux accompagner les collectivités dans leur gestion des déchets et comment prévoir une répartition plus juste des déchets sur le territoire francilien.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Do](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37634

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2772

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)